

CNAS/CTM SUR LA RÉFORME DU RÉSEAU DE L'ACTION SOCIALE DU 27 OCTOBRE 2021

Cette réunion était présidée par M. Aujaleu (bureau SRH3A), et faisait suite à d'autres réunions ayant eu lieu sur la même thématique (la dernière en septembre).

Deux grands principes nouveaux :

- Création d'un échelon régional, avec un responsable régional d'action sociale (cat. A) qui aura pour mission d'encadrer le réseau de délégués d'action sociale ;
- Le Délégué de l'action sociale (cat. B ou C) aura des missions non seulement départementales mais aussi plus transversales sur l'ensemble de la région voire du territoire. Cette fonction est créée par fusion de deux fonctions existant antérieurement.

Un coordonnateur régional sera nommé pour les régions et territoires d'outre-mer, pour tenir compte des spécificités de l'outre-mer.

La CFTC FINANCES ainsi que les autres fédérations syndicales ont insisté sur leur désaccord sur cette nouvelle réforme. On passe d'une structure départementalisée à une structure régionalisée. Cela va éloigner les agents des responsables et cela ne correspondra pas aux besoins des agents. Il est aberrant de partir d'une logique métier budgétaire pour définir les besoins des agents, au lieu de faire l'inverse : partir des besoins des agents pour aboutir à la définition des métiers.

Réponse du SG : l'idée n'est pas de partir d'une cartographie déterminée. On définit d'abord les grands principes d'organisation et on part de l'existant pour présenter une organisation régionale. Les décisions ne sont pas prises à ce stade. L'administration fait des propositions, prend note des observations des syndicats, et les suivra ou non. La proposition des syndicats est plutôt de stabiliser et de maintenir le statu quo ; l'administration estime que le réseau doit se réorganiser et évoluer pour redynamiser le réseau. On ne peut pas rester éternellement figé sur une même situation et un même schéma.

Les responsables régionaux seront recrutés par SRH3, et les délégués par le responsable régional. Les recrutements s'effectueront de gré à gré par le biais de l'entretien. Les postes à pourvoir seront publiés partout et le recrutement se fera sur la base de la compétence. Avant l'installation des délégués recrutés, il y aura une information faite au CDAS, mais on ne peut pas conditionner le recrutement à l'avis du CDAS. Il n'est pas souhaitable a priori que les personnes soient recrutées pour 15 ans ou 20 ans.

Pour les personnes déjà en place, leurs fonctions peuvent éventuellement être amenées à évoluer en fonction des besoins locaux d'animation du réseau. Une fiche de poste va être émise correspondant à chaque poste.

Dans les départements de petite taille et sans beaucoup de besoin ou d'activité sociale, un même délégué pourra être amené à s'occuper également d'un département limitrophe, ou à avoir d'autres fonctions transverses (s'occuper aussi de la restauration, par exemple). Pour définir les implantations, plusieurs critères seront croisés. Il n'y aura plus systématiquement un délégué par département.

Pour la CFTC FINANCES, l'action sociale est et doit rester un service de proximité, Ce n'est pas en éloignant les acteurs de l'action sociale que le service rendu aux agents va s'améliorer mais une fois de plus seules les contingences budgétaires sont la préoccupation de l'administration.

PRESSE CFTC : CONTACT

Mail : federation.cftcfinances@gmail.com